

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **16 mai 2011**

Décision n° **B-2011-2306**

commune (s) : Saint Fons

objet : Acquisition d'une maison d'habitation sur son terrain située 5, rue de la République et appartenant aux époux Terret

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 9 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 17 mai 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Collomb, Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mme Elmalan (pouvoir à Mme Besson), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Kimelfeld, Crimier (pouvoir à M. Barral), Philip (pouvoir à Mme Gelas), Colin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à M. Passi), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 16 mai 2011**

**Décision n° B-2011-2306**

commune (s) : Saint Fons

objet : **Acquisition d'une maison d'habitation sur son terrain située 5, rue de la République et appartenant aux époux Terret**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 4 mai 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'aménagement de la voie nouvelle n° 25 permettant la réalisation du Tour de ville de Saint Fons, la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir une maison d'habitation sur son terrain située 5, rue de la République à Saint Fons et appartenant aux époux Terret.

Il s'agit d'une maison d'habitation de rez-de-chaussée élevée d'un étage d'une superficie habitable de 126 mètres carrés environ édifée sur le terrain d'assiette de cette propriété cadastré sous le numéro 132 de la section AC et d'une superficie de 460 mètres carrés.

Aux termes du compromis, l'acquisition de cette propriété se ferait au prix de 358 000 €, biens cédés libres de toute location ou occupation, admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 12 avril 2011 ;

**DECIDE**

**1°- Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine, pour un montant de 358 000 €, d'une maison d'habitation sur son terrain située 5, rue de la République à Saint Fons et appartenant aux époux Terret, dans le cadre de l'aménagement de la voie nouvelle V25 permettant la réalisation du Tour de ville de Saint Fons.

**2°- Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3°- La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1- Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 2209, le 20 septembre 2010 pour la somme de 2 000 000 €.

**4°- Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - compte 213 800 - fonction 822, pour un montant de 358 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 4 800 € pour les frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 mai 2011.**